



Mairie de Villargondran

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 31 janvier 2023

PRESENTS : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, JAMEN Pascal, DURUISSEAU Gilles Adjoint, ASSIER Aurore, BOIS Stephan, CATTELAN Maurice, COHENDET Coralie, LAVARDA Grégory MERLOZ Christiane, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

ABSENTS : BOIS Hélène donne procuration à DURUISSEAU Gilles, JAUDOIN Carine donne procuration à ASSIER Aurore, ROSSI Romain donne procuration à ROSSI Philippe.

Secrétaire de séance : DURUISSEAU Gilles

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2023

1 - Approbation du compte rendu du 13/12/2022

Aurore ASSIER demande la suite apportée sur le travail dominical du chantier 08. Le Maire explique que cette demande ne concernait que les travaux à l'intérieur du tunnel.

Vote : 15 pour

2- Emplois saisonniers et emplois jeunes

Comme les années précédentes, pour pallier à l'accroissement d'activité durant la saison estivale et aide au service technique, notamment à l'entretien du plan d'eau et des espaces verts, il y a lieu d'avoir recours à des emplois saisonniers pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois.

De même pour juillet et août, il est proposé d'employer les jeunes nés en 2005 et 2006. Inscription en Mairie avec disponibilités. La période d'emploi reste d'1 semaine.

Vote : 15 pour

3 – Emplois de remplacement d'agents, délibération annuelle

Afin de pallier à l'absence des agents durant l'année (maladie ou congés), il y a lieu de prendre une délibération annuelle afin de ne pas convoquer le conseil en urgence et ainsi pourvoir aux remplacements rapidement.

Vote : 15 pour

4- SOREA prise de participation dans la SAS SPV Valloirette

SOREA envisage de se rapprocher du Groupe Cap Vert Energie (CVE) dans le but de créer une société commune en vue d'étudier, de construire et d'exploiter une ou plusieurs centrales hydrauliques sur la Valloirette amont, soit entre le Galibier et le bas du village de Valloire.

C'est dans ce cadre de la création d'une filiale ou société à participation que SOREA doit solliciter l'accord des conseils municipaux des collectivités actionnaires de la SEM.

La SOREA souscrit au capital social à hauteur de 40 %.

Vote : 15 pour

5- Ateliers de Maurienne : prestations

La vigne a été achetée par délibération en date du 19/12/2014.

Une convention a été signée le 26/06/2015 avec Solid'Art Maurienne (désormais Les Ateliers de Maurienne) pour l'entretien et la vinification de la vigne.

Les tarifs n'ont jamais été revus à la hausse, et les frais d'entretien n'ont jamais évolué depuis 2018 et sont de 7 048.89 € TTC (prix qui englobe toutes les opérations d'entretien jusqu'à la mise en bouteille).

Donne lecture du mail reçu le 12 janvier de Pierre-Yves BONNIVARD, Directeur des Ateliers de Maurienne qui demande que la prestation soit portée à 8 458.67 € TTC, en raison de l'intégration du taux de la TVA, soit une augmentation de 20 %.

Accepter, c'est les soutenir et les encourager.

Vote : 15 pour

6- 3CMA : reversement de la taxe d'aménagement, nouvelle convention

La vente des terrains de la zone artisanale de l'Amoudon à la 3CMA date du 20/09/2018.

Délibération du 29/03/2019 : approbation de la convention de reversement de la taxe d'aménagement à la 3CMA sur les périmètres des zones d'activités économiques et des zones d'aménagement.

L'article 15 de la loi n°2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022, a supprimé le principe de reversement obligatoire de la part communale de la taxe d'aménagement.

Néanmoins, il est tout à fait normal que les taxes soient reversées à la 3CMA, il y a donc lieu de signer la convention qui maintient le reversement de la taxe à la 3CMA.

Vote : 15 pour

7- Conseil Savoie Mont Blanc : approbation du plan de développement de la lecture publique

Le conseil d'administration du Conseil Savoie Mont blanc a approuvé le nouveau Plan de développement de la lecture publique, les modalités de conventionnement avec les communes et le nouveau règlement des aides financières.

Afin que la bibliothèque continue de bénéficier des services offerts par le Conseil Savoie Mont-Blanc, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention pour une durée de 5 ans.

Vote : 15 pour

8- Projet zone spéciale de carrière en Maurienne

Pour extraire le gypse, plusieurs zones ont été identifiées, notamment à St Jean de Maurienne et en Haute Maurienne. Les élus de Haute Maurienne sont contre ce projet qui va entraîner des poussières, et beaucoup de nuisances surtout cumulées avec les travaux déjà en cours de TELT. Ils demandent à toutes les communes de les soutenir dans leur démarche.

La commune est solidaire.

Vote : 15 pour

9- Organisation du temps scolaire

A partir de la rentrée 2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires est rendue possible par dérogation et par décret.

La commune et le conseil d'école ont été favorables à cette organisation.

Pour la rentrée 2023, il faut la renouveler.

Cette demande est portée à l'ordre du jour du prochain conseil d'école. La commune anticipe son accord pour les jours et horaires suivants :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h.30 à 11h.30 et de 13h.30 à 16h.30.

Vote : 15 pour

10- Cours d'italien à l'école, demande de financement

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de l'API (Association pour la Promotion de l'Italien) nous faisant part de leurs efforts concentrés sur la recherche de financements dédiés au maintien des cours d'italien dans les écoles ainsi que du dialogue constant avec le Ministère des Affaires Etrangères Italien afin d'assouplir les contraintes de prise en charge du financement par l'association.

L'association a ainsi obtenu pour l'année scolaire 2022/2023 une baisse du taux de prise en charge, ce qui leur permet de ne solliciter de la commune que la somme de 196 € pour les heures d'enseignement dispensées actuellement à l'école de Villargondran, contre 378 € l'an dernier (pour 42 h).

Vote : 15 pour

11- Demande d'un particulier pour l'achat de 4 parcelles communales

Un particulier désire acquérir 4 parcelles communales cadastrées G 688 à G 691 lieudit Cul de Garce.

Ces parcelles étant situées sur le chemin d'accès au plan d'eau, et sur le futur tracé de la piste cyclable, il n'est pas possible de donner suite à cette demande.

Vote : 14 contre

12- Préfecture : demande de renouvellement de l'autorisation d'installation de la vidéoprotection

La vidéoprotection a été installée en 2018 suite à l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2018 portant autorisation d'installation.

23 caméras avaient été installées.

En complément de cette première installation et suite aux différents manques dans les visionnages, 7 caméras supplémentaires ont été ajoutées.

Indique que l'autorisation préfectorale est arrivée à échéance au terme des 5 ans et qu'il y a lieu de

délibérer pour renouveler la demande d'autorisation.
Le dossier a été transmis aux services préfectoraux en date du 26 octobre.

Vote : 15 pour

13 – compte - rendus des commissions

Travaux : Georges RICCIO

- Un dégât des eaux s'est produit zone de l'Artisan, les entreprises SYSTRA et GUINTOLI ont procédé aux travaux de remise en état.
- 2 bassins de rétention sont situés chemin du Camp, l'un d'eux a une perte en eau. Vu avec l'entreprise pour la réparation. Faire un courrier en RAR pour le notifier par écrit.
- La nouvelle chaudière de la salle polyvalente est en fonction.
Celle de la salle des fêtes ne fonctionne plus. En attente de pièces.

Finances : Gilles DURUISSEAU

Les budgets sont en cours d'élaboration, la 1^{ère} réunion est programmée.

Sports et loisirs : Pascal JAMEN

Carnaval : 18 mars

Fête des voisins : 3 juin

Fête au pays : 26 août

Demander le planning aux associations.

14 – informations et questions diverses

- Présentation du projet d'un nouveau colombarium avec 46 cases supplémentaires, avec le même fournisseur pour un montant de 33 744.67 €.
- Mise en conformité de l'alarme incendie de la salle polyvalente, en cours.
- Information sur les équipements sportifs.
- Objectif de la nouvelle caserne opérationnelle en 2030.

Gilles demande une rencontre pour discuter des économies d'énergie. Une étude globale sera à définir.
Elle se tiendra le 9 février à 18h.

Séance levée à 20h.